

Séance du vendredi 26 mars 2021

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Claude CHELINGUE, Madame Martine CABIE, Monsieur Thierry BOURG, Madame Nathalie MONTANER, Madame Laure-Anne STOFFLER, Madame Agnès BRUNELLO, Madame Anne PLASSON, Madame Patricia VALLIER, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur David GOURMANEL, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Jérôme BALARAN.

Représentés : .

Excusés : .

Absents : Monsieur Nicolas ANDREU.

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Pierre HULOT.

Ordre du jour:

- 1°- Délibération pour adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie Communautaire et Communale et sa convention ;
- 2°- Autorisation de paiement investissement avant BP 2021 ;
- 3°- Convention avec le vétérinaire Dr Marie BABOT à Lisle sur Tarn ;
- 4°- Modification du règlement du PLU ;
- 5°- Discussion sur l'aménagement du Patus sur le Hameau de Condé ;
- 6°- Divers.

Compte-rendu du 05-02-2021 : **moyennant les modifications, approbation à l'unanimité.**

Délibérations du conseil:

1°- Adhésion Groupement Commande Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (DE_2021_007)

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE

Mr le Maire explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

APPROUVE la participation de la commune/ du syndicat au groupement pour les marchés suivants : Travaux de voirie communautaire et communale

1. **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,
2. **AUTORISE** Mr le Maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
3. **AUTORISE** Mr le Maire à signer, pour la collectivité, les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.
4. **DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

Annexe 1 (page 1 à 4)

2°- Autorisation Paiement Investissement avant BP 2021 (DE_2021_008)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de 2020.

Soit pour le **Budget Communal** :

- Montant budgétisé, dépenses d'investissement en 2020 (hors chapitre 16) : **352.957** euros.
- Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **88.239 euros**.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dépense ne concerne que les Attributions de Compensation pour les travaux de voiries soit une enveloppe de 20.000 euros pour l'année 2021

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des BP 2021 sur la base de l'enveloppe mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les Attributions de Compensation pour les travaux de voiries soit la somme de 20.000 euros,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

3°- Convention avec le Docteur Vétérinaire Marie BABOT à Lisle sur Tarn (DE_2021_009)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un problème d'animal accidenté sur notre territoire, la commune a dû régler les frais vétérinaires.

Après renseignement pris auprès du vétérinaire Marie BABOT, il y a possibilité d'établir une convention afin de permettre à la commune de régler un forfait par intervention (voir convention jointe).

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la convention proposé et jointe à cette délibération ;
- **ACCEPTE** le montant des honoraires proposé ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention ;
- **CHARGE** Mr le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 (page 1 à 6)

4°- Modification du règlement du PLU à demander à la Communauté d'Agglomération :

Ajournement de la discussion au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 13 avril 2021.

5°- Discussion sur l'aménagement du Patut sur le Hameau de Condé :

Présentation du projet d'Aménagement du Hameau de Condé :

- Pas de changement sur le piétonnier (du rond-point au lotissement Prat del Taillur).
- Le Patut : Explication de voie créée avec des places de stationnement pour mieux organiser les quelques places de stationnement par rapport à la situation actuelle.
- Positionnement d'aire de jeux et d'un terrain de pétanque.
- Plan de stationnement des bus en les écartant de leur point d'arrêt actuel pour éviter d'encombrer le rond-point.

Questionnement concernant la sécurisation de l'accès au carrefour, pour les véhicules venant de Rabastens ou ceux qui viennent du Piboul. Pas de plateaux surélevés prévus pour l'instant mais peut-être prévoir un marquage au sol incitant à ralentir.

Comment et quand organiser une réunion publique compte tenu des contraintes sanitaires ?

En extérieur, l'inconvénient c'est de ne pas pouvoir vidéo-projecter. Proposition d'une présentation/exposition à la salle des fêtes sur une demi-journée, jauge limitée pour l'accès à la salle.

Choix du samedi 17 avril 2021 de 14h à 17h.

Prévoir des plans à dupliquer pour avoir 2 espaces d'exposition + cahier à disposition des habitants pour les commentaires. Le maire et des conseillers seront présents pour pouvoir échanger avec les habitants. Une communication sur papier sera faite auprès des habitants du Hameau de Condé ainsi qu'une information sur le site de la commune et sur Facebook.

Dispositif à adapter en fonction de l'évolution des règles sanitaires avec repli envisagé pour l'affichage des plans et leur présentation sous le préau de la place de la mairie afin d'être en extérieur.

6°- Divers : Information sur l'augmentation des taux Foncier Bâti (FB) et Foncier Non Bâti (FNB) par la Communauté d'Agglomération pour assurer la compétence scolaire.

Levée de séance à 22 heures 05 minutes.